

CERTIFICAT

PROFILÉS DE FENÊTRES EN PVC

T58/3, S3000, T70, T75, DELUXE, S 8000, SCHUCO CORONA

Le CSTB atteste que les produits ci-dessus sont conformes à des caractéristiques décrites dans les règles de certification NF 126, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société **SLS**
 POSTFACH 1249
 D – 66994 DAHN

Usine de **D – 66994 DAHN**

le droit d'usage de la marque NF-PROFILÉS DE FENÊTRES EN PVC pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 047-528 du 14 décembre 1993
Décision d'extension n° 1290-527 du 7 juin 2011

Cette décision annule et remplace la décision n° 1207-528 du 15 décembre 2010

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valable pendant 15 mois. La liste des certificats en cours de validité est tenue à jour et disponible sur le site internet www.cstb.fr

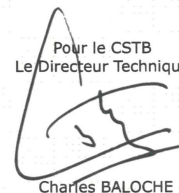
CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

- Caractéristiques d'aptitude à l'emploi et constance de qualité des profilés en PVC rigide prévues par la norme NF EN 12608.
- Appréciation de la durabilité des profilés prévue par la norme NF EN 12068 et les règles NF 126 en référence aux compositions vinyliques homologuées : 97, 23, 111, 88, 114, 64, 263, 272, 273, 208, 149, 166, 294, 296, 313, 192, 175.

Ce certificat comporte 2 pages.

Correspondant :
Chantal SAMBIN
Tél. : 01 64 68 83 66
Fax : 01 64 68 85 36
E-mail : chantal.sambin@cstb.fr

Pour le CSTB
Le Directeur Technique



Charles BALOCHE

